



Ville d'Angoulême Extrait du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions par délégation du Conseil municipal

DE20180522_45

Conseil municipal du 22 mai 2018

Rapporteur :
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 25 MAI 2018
Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

D I V E R S

Compte-rendu des décisions par délégation du Conseil municipal

Assemblées et Contrôle de légalité
id : 2167

Conseil municipal
22 mai 2018

45

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 28 mars et le 3 mai 2018 et des marchés suivant liste annexée ont été signés entre le 4 et le 19 avril 2018.

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
28 mars 2018	34	Convention Commune d'Angoulême / Croix Rouge Insertion MAÏA Charente – Mise à disposition de locaux 6 rue Charles de Foucauld (loyer annuel 8160 €)
3 avril 2018	35	Bail commercial en état futur d'achèvement entre la Commune d'Angoulême et Post-Immo – 10 rue Saint Vincent de Paul (loyer annuel 8 500 €)
6 avril 2018	36	Bail commercial entre la SCI la grande garenne d'Angoulême et la commune d'Angoulême rue Pierre Aumaitre (loyer annuel 5 600 €)
6 avril 2018	37	Ville d'Angoulême/Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut – conventions de dépôt – durée renouvelée
9 avril 2018	38	Bail commercial entre la Ville d'Angoulême et Monsieur Alain Chérif – 10B rue Sain Vincent de Paul (loyer annuel 6000 euros)
9 avril 2018	39	Renouvellement d'adhésion au CAUE

12 avril 2018	40	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs (17 €)
26 avril 2018	41	Convention ATAPEI / Commune d'Angoulême – Mise à disposition de locaux 101 rue de Varsovie – Loyer annuel (12 926 €)
26 avril 2018	42	Comité de quartier La Madeleine / Commune d'Angoulême – Mise à disposition de locaux 2 bd Pierre Camus
26 avril 2018	43	Club du 3ème Age La Madeleine / Commune d'Angoulême – Mise à disposition de locaux 2 bd Pierre Camus
26 avril 2018	44	Ville d'Angoulême / Centre Hospitalier d'Angoulême – Mise à disposition de locaux 101 avenue de Varsovie – Redevance annuelle (8000 €)
26 avril 2018	45	Paiement honoraires avocat – Cabinet EXEME – Recours catastrophe naturelle
3 mai 2018	46	Convention Ville d'Angoulême / Elisabeth Krebs – locaux 101 avenue de Varsovie – (Loyer annuel 2884 €)
3 mai 2018	47	Convention Ville / Groupe sportif franco Portugais d'Angoulême – Mise à disposition de locaux 64 rue Montauzier

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
22 mai 2018
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.